

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1066

présenté par
Mme Bregeon

ARTICLE 13

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« préfet »

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.